

**2022-056**DEPARTEMENT DE  
L'AUDEARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE**DOMAINE :**AUTRES DOMAINES  
DE COMPÉTENCES**SOUS-DOMAINE**AUTRES DOMAINES  
DE COMPÉTENCES  
DES COMMUNES**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

**OBJET :**Signature de la  
Convention  
Territoriale Globale**CONVOCATION C.M. :**  
20/10/2022REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 13****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-sept octobre

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer municipal de Prat de Cest, commune de BAGES (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

**PRÉSENTS :** Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Frédéric BOU, Emilie EVEILLECHIEN, Stefan FROWEIN, Henri BUSTO, Sandrine SERRE, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Charles REALES, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO, Philippe CARRERA.**PROCURATIONS :** Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE, Marie-Claude BUSTO à Catherine ROI, Philippe CARRERA à Jean-Louis RIO.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Catherine ROI.

Monsieur le Maire rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure, portée par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse. Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

Aussi, la CAF de l'Aude propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Il s'agit d'un nouveau dispositif permettant un développement territorial pertinent. Cette nouvelle démarche de pilotage a pour objectif la réalisation et la mise en œuvre d'un projet social de territoire, pour organiser l'offre globale de service en direction de la population et des familles.

Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par les collectivités de l'agglomération de Narbonne et la CAF de l'Aude en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale (CTG) couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants:  
Enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

Aucun financement n'est adossé à la Convention Territoriale Globale (CTG), les financements en cours sont conservés et renouvelés selon les modalités prévues lors de la signature.



La Convention Territoriale Globale (CTG) devient la convention cadre des relations entre les collectivités locales et la CAF autour de laquelle s'articuleront à l'avenir les dispositifs existants.

La Convention Territoriale Globale (CTG) matérialise également l'engagement conjoint de la CAF de l'Aude et des collectivités du Grand Narbonne, dont fait partie la commune de Bages, à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance le 31/12/2021 par le biais des bonus territoires et le rattachement des communes blanches qui jusque-là n'étaient pas intégrées dans les différents Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).  
Grâce à ce rattachement des communes blanches, la commune de Bages bénéficiera d'un financement bonus de territoire pour les structures ALAE et ALSH.

Monsieur le Maire précise qu'un diagnostic et un plan d'actions ont été formalisés par la collectivité avec l'aide des services de la CAF de l'Aude :

- Une présentation générale du diagnostic, ainsi que des fiches actions ont été présentés lors du COPIL du 22 juin 2022.
- Un séminaire réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la CTG a été également organisé le 29 septembre 2022.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- ◇ APPROUVE le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG),
- ◇ AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention en décembre 2022 et les documents afférents,
- ◇ PRÉCISE que la présente délibération sera :
  - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité
  - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur

**LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX**

**AFFICHAGE DE LA  
CONVOCAION C.M :**  
20/10/2022

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

**CERTIFIEE**  
**EXECUTOIRE**  
**PAR RECEPTION EN**  
**S/PREFECTURE LE :**  
28/10/2022

**PAR PUBLICATION**  
**LE : 31/10/2022**

Pour extrait conforme,

Jean-Louis RIO

Maire de BAGES



Catherine ROI

Secrétaire de séance